

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 JUIN 2024**

Le cinq juin deux mille vingt-quatre à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, la Maire.

PRÉSENTS : Mme. CAZALA-CROUTZET, Mme. DARETS, Mme. GUITARD, Mme. LABOURDETTE, M. BALASQUE, M. COURADET, Mme. LABAT, Mme. TOUZET, Mme. GARROCOQ, M. COVEZ, Mme. GUÉRAÇAGUE, M. LE MERCIER, M. PÉMOULIÉ, Mme. DARRIGRAND, M. COM-NOUGUÉ

REPRESENTÉS : Mme. MARRACQ (pouvoir à Mme. LABAT), M. CHOQUET (pouvoir à Mme. DARETS), M. CLAVARET (pouvoir à Mme. CAZALA-CROUTZET), M. DELOT (pouvoir à M. LE MERCIER)

EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BALASQUE

Délibération n° 29-06-24 : Demande de subvention Amendes de Police 2024 et 2025 au Conseil Départemental

Comme exposé en début de Conseil et après accord préalable des Conseillers Municipaux, Madame la Maire a demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette délibération, non inscrite à l'ordre du jour du Conseil Municipal, compte-tenu des délais d'instructions des dossiers de subvention par le Conseil Départemental 64.

Madame la Maire rend compte des dernières avancées sur le projet de Sécurisation de la Rue des Pyrénées.

Elle expose notamment qu'afin de finaliser le plan de financement de ce dernier, il convient de délibérer dès à présent dans le cadre d'une demande de subventionnement de la part du Conseil Départemental 64 sur le projet. Cette délibération concerne l'attribution de subvention « Amendes de Police » pour les années 2024 et 2025.

Aussi, Madame la Maire demande au Conseil Départemental de bien vouloir délibérer afin demander l'attribution de la subvention susvisée la plus haute possible en 2024 et 2025.

Où l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal à **l'unanimité** :

- Demande l'attribution de subventions « Amendes de Police » les plus hautes possibles au Conseil Départemental pour la Commune de Bénéjacq dans le cadre du projet de sécurisation de la Rue des Pyrénées
- Dit que cette demande porte à la fois sur les attributions de subventions pour les années 2024 et 2025
- Autorise Madame la Maire à procéder à toutes les démarches qui seront nécessaires à l'attribution de ces subventions

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Le Secrétaire de séance,
Didier Balasque



Pour extrait conforme,

La Maire,
Marie-Ange Cazala-Crouzet